

DÉCÈS : COMPTE BANCAIRE DU DÉFUNT : PLAFONNEMENT DES SOMMES POUVANT ÊTRE PRÉLEVÉES

Category: [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Suite à décès d'une personne, les comptes bancaires sont bloqués. Il existe toutefois des dérogations.

L'arrêté du 7 mai 2015 publié au JO du 14 mai a modifié les possibilités de retrait d'un compte. La fiche du site [service-public.fr](#) donne les explications utiles. Attention ! cela ne dispense pas de garder les justificatifs des dépenses engagées.

[Service Public](#)

Nous publions l'arrêté du 7 mai.

[Arrêté du 7 mai 2015 pris en application de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier](#)

